

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÈRE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.
Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine nommant un Directeur de la Sûreté Publique honoraire.
Erratum à l'Ordonnance Souveraine n° 489 relative à la taxe sur le chiffre d'affaires.
Arrêté ministériel approuvant l'augmentation de capital d'une Société anonyme.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.
Arrêté municipal concernant la circulation.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Condoléances officielles.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête de la Sainte-Cécile.
Société des Conférences. — Les Iles Canaries, par M. Pauchard.

LA VIE ARTISTIQUE :

Dans les Concerts.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 635.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Louis Crovetto, Consul de Notre Principauté à Nice, est autorisé à accepter et à porter les insignes de Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole qui lui ont été conférés par M. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-trois novembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 636.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Marc Mallet, Directeur de la Sûreté Publique de la Principauté, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-cinq novembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 637.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Les fonctions de M. Marc Mallet, Directeur de la Sûreté Publique de la Principauté, prendront fin le 1^{er} décembre 1927.

ART. 2.

M. Marc Mallet est nommé Directeur de la Sûreté Publique honoraire.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-cinq novembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ERRATUM à l'Ordonnance Souveraine n° 489 relative à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Par suite d'une erreur dans la copie remise au Journal, le texte de l'Ordonnance Souveraine n° 489 portant modification de la réglementation en vigueur au sujet de la taxe sur le chiffre d'affaires, publiée au *Journal de Monaco* du 9 septembre 1926, contient (art. 15) une indication inexacte ; il faut lire :

« Charbons et assimilés : importation
« d'un pays étranger autre que la France
« ou vente entre exploitants ou fabri-
« cants 2.50 %
« au lieu de 2 %/0. »

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la demande adressée le 25 novembre 1927, par M. l'Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de cette Société, tenue à Monaco le 14 novembre, décidant l'augmentation du Capital Social et modifiant divers articles des Statuts ;

Vu les Ordonnances Souveraines des 5 mai 1895, 17 mai 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date du 29 novembre 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers en date du 14 novembre 1927, portant le capital social de trente-huit millions à la somme de quarante-sept millions cinq cent mille francs.

ART. 2.

Sont approuvées les modifications apportées aux articles cinq, six, neuf, vingt-cinq, vingt-six et trente-cinq des Statuts de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, telles qu'elles résultent du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ART. 3.

La résolution et les modifications susvisées de la dite Assemblée Générale devront être publiées au *Journal de Monaco*, conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 16 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mai 1895, modifié par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 25 novembre 1927, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 2^{fr}00
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum..... 1^{fr}10
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2^{fr}35

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 23 novembre 1927.

Le Maire :
ALEX. MÉDECIN.

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A partir de lundi 28 novembre 1927, il est interdit à tout véhicule d'emprunter la rue François-Bosio pour se rendre dans la direction du boulevard Prince-Pierre. Seuls les véhicules allant du boulevard Prince-Pierre au boulevard de Belgique, pourront emprunter la dite rue François-Bosio.

ART. 2.

Les infractions au présent Arrêté seront poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 26 novembre 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

RELATIONS EXTÉRIEURES

A l'occasion des ravages causés par les inondations en Algérie, M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures, a chargé M. le Consul Général, Adjoint au Directeur, de porter à M. le Consul Général de France les condoléances du Service des Relations Extérieures.

M. le Baron Pieyre s'est montré très sensible à cette démarche dont il a remercié M. Canu en le priant de se faire l'interprète de ses remerciements auprès de M. Roussel.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les Sociétés musicales de la Principauté ont célébré, dimanche dernier, la fête de la Sainte Cécile.

Le matin, la Musique Municipale, la Philharmonique, la chorale L'Avenir et la Palladienne se sont réunies sur la place du Gouvernement et se sont rendues à la Cathédrale, aux sons de pas redoublés.

La messe a été célébrée par M. le Chanoine Delpech, Curé. Au trône épiscopal avait pris place S. G. M^{gr} Maurice Clément, Evêque de Monaco.

La Musique Municipale, dirigée par M. Argaing, a exécuté l'*Hymne Monégasque*, l'Adagio de l'*Arlésienne* de Bizet, et un « Andante religieux » de Wesley. La chorale L'Avenir, dirigée par M. Caruta, a chanté une « Prière » de Otto. La Palladienne, dirigée par M. Joseph Borghini, a joué « La Voix des Cloches » de Luigini.

Puis M. le Curé Delpech a prononcé une éloquente allocution ; il a fait le panégyrique de Sainte

Cécile et a félicité les musiciens de conserver avec amour leurs traditions.

A la sortie, M. Emile Bourdon, Organiste de la Cathédrale, a joué aux grandes orgues le « Prélude en Ut majeur » de Camille Saint-Saëns.

Dans l'assistance, on remarquait S. Exc. M. le Ministre d'Etat ; M. Alexandre Médecin, Maire ; M. Adolphe Blanchy, Président du Comité des Traditions locales, Sous-Chef du Secrétariat particulier de S. A. S. le Prince ; MM. Louis Aureglia, Premier Adjoint au Maire, et Laurent Aureglia, Conseiller Communal ; Alexandre Noghès, Président de la Philharmonique ; Bergonzi, Président de la chorale L'Avenir ; Charles Soccac, Président de la Palladienne ; de nombreux fonctionnaires, etc.

Les Sociétés ont à nouveau défilé en ville pour se rendre sur la place du Gouvernement.

Avant la dislocation, S. Exc. M. Maurice Piette, Ministre d'Etat, et M. Alexandre Médecin, Maire, ont tenu à remercier et à féliciter les chefs, les présidents et les exécutants des quatre Sociétés.

Puis, S. Exc. M. Maurice Piette a offert dans les salons du Gouvernement, un vermouth d'honneur aux présidents et chefs de nos Sociétés.

Une foule considérable se pressait sur la place de la Mairie.

La Musique Municipale et la Société Philharmonique ont donné un magnifique concert ; S. Exc. M. Maurice Piette, Ministre d'Etat, et M. Alexandre Médecin, Maire, qui se trouvaient aux fenêtres d'une des salles de la Mairie, ont donné à diverses reprises le signal des applaudissements.

A 14 heures, la Musique Municipale a donné son habituel concert au quai de Plaisance ; des applaudissements chaleureux saluèrent l'exécution des différents morceaux.

La Palladienne a également donné un brillant concert dans la salle des Conférences. S. Exc. M. le Ministre d'Etat, plusieurs fonctionnaires et un public nombreux y assistaient. Les excellents mandolinistes furent longuement applaudis.

Plusieurs banquets amicaux réunirent les musiciens dans la soirée.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Mercredi soir, devant une salle comble, M. Pauchard, professeur au Lycée, a fait sa première conférence de la saison. Il a été suivi avec un intérêt soutenu dans un magnifique voyage d'une heure et demie aux îles Canaries et particulièrement à travers l'île de Ténériffe.

Peut-on y voir les vestiges du continent effondré de l'Atlantide ? Le conférencier, qui parle d'abondance, selon son habitude, n'a pas manqué d'examiner cette question. Certains auteurs le supposent. Mais le caractère presque exclusivement volcanique de toutes ces îles, l'existence de poissons marins fossiles sur leurs montagnes, le voisinage de fosses marines très profondes autorisent à mettre en doute leur opinion.

Situées dans la zone des vents alizés, non loin du tropique, les Canaries ont, avec le climat le plus tempéré et le plus égal du monde, un ciel fréquemment nébuleux. Cependant il y pleut médiocrement ; les sources y sont généralement peu nombreuses et peu abondantes. Là où l'eau fait défaut s'étendent d'affreux espaces désertiques coupés de gorges sauvages et désolées ; là où elle circule, désagrégant et décomposant les roches volcaniques, elle provoque la constitution de sols d'une fécondité prodigieuse.

Ténériffe est la plus grande et la plus intéressante de ces îles. Dressant d'un seul jet son point culminant à 3.711 mètres, elle offre une remarquable superposition de climats et un merveilleux étage de végétations. Toutes les espèces végétales africaines et européennes y prospèrent, suivant l'altitude, et y atteignent d'étonnantes proportions.

Nulle part autant que dans la vallée d'Orotava la nature n'a harmonieusement mêlé tous les éléments de beauté d'un paysage. Au-dessus de ces lieux

enchanteurs se dresse, gigantesque pyramide, superbe dans son isolement, au centre d'un ancien cratère de soulèvement qu'il domine de plus de 1.700 mètres, le cône majestueux du Pic de Teyde. De son sommet, par temps clair, la vue rayonne à 400 kilomètres.

En terminant, M. Pauchard a dit ce qu'étaient les premiers habitants des Canaries. Les anciens habitants de Ténériffe, les Guanches, aujourd'hui disparus par voie de métissage avec les conquérants espagnols, s'apparentaient à la race de Cro-Magnon. Ils habitaient les nombreuses cavernes de l'île. Leur taille atteignait fréquemment près de deux mètres ; ils étaient sobres, vigoureux, agiles et courageux. Loyaux et hospitaliers, ils croyaient en un dieu suprême et leur morale était très élevée. Leur type revit fréquemment parmi les Canariens d'aujourd'hui.

Cette conférence, très documentée, illustrée d'artistiques projections dues à M. Tournay, valut à son auteur d'unanimes et chaleureux applaudissements.

LA VIE ARTISTIQUE

DANS LES CONCERTS

Le programme du second *Concert Classique* (23 novembre) se composait de la *Symphonie Ecossaise* de Mendelssohn, de *Habanera* de M. Louis Aubert, des *Murmures de la Forêt* (Siegfried) de Wagner, d'*Eglogue*, poème virgilien de Rabaud et de la *Grande Polonaise en La* de Chopin (orchestrée par M. Léon Jehin).

La *Symphonie en La mineur*, nommée *Ecossaise*, doit son origine, comme la *Symphonie en La majeur* (Italienne), aux impressions de la nature.

Le premier morceau s'apparente pour le sentiment à l'*Ouverture de la Grotte de Fingal* ; les trois autres parties de la *Symphonie* ont quelque chose de superficiel, en dépit de la richesse de leurs sonorités.

Il faut rendre hommage, dans cette vaste composition, à la perfection de la forme, à la souplesse de l'invention en vue d'un but déterminé, à la sûreté de la facture, à la souveraine autorité qui se manifeste dans l'emploi des instruments, et dans le maniement de l'orchestre.

L'*Ecossaise* est probablement une des meilleures productions musicales de l'époque qualifiée *néo-classique*.

Wagner s'est montré d'une sévérité extrême pour Mendelssohn, dans une brochure au picaresque, aujourd'hui introuvable, portant le titre : *le Judaïsme dans la musique*. Une simple citation : « Mendelssohn, en cherchant à « exprimer une pensée vague et sans valeur d'une « manière intéressante et éblouissante, a sinon inventé, « du moins exagéré ce qu'il y a d'incertain, d'arbitraire « et de confus dans le style musical de notre époque. » Ces lignes sont évidemment sans ménagements pour le musicien extraordinairement doué qui, à 17 ans, composait l'*Ouverture du Songe d'une Nuit d'Été* — ouverture qui faisait dire à l'impitoyable Wagner, songeant aux Elfes de l'*Obéron* de Weber, que les Elfes, évoqués par Mendelssohn, n'étaient pas des Elfes, mais des mouches.

Habanera de M. Louis Aubert est une page fleurie de dissonances et d'un bruit éclatant. Pour suivre la pensée du musicien, empêtrée parfois dans l'ébrouement des notes, peut-être ne serait-il pas inutile d'avoir à sa disposition le fil dont Ariane eut l'ingénieuse idée de munir Thésée pour qu'il ne se perde pas parmi les multiples complications du labyrinthe crétois ?

Eglogue de Rabaud est une courte composition, toute parfumée de grâce antique. Combien on en eut davantage goûté le charme poétique et délicat, si, au lieu d'être exécutée après les *Murmures de la Forêt*, elle eut précédé l'immense et inimitable merveille de Wagner !

La *Grande Polonaise* de Chopin, joliment orchestrée par M. Léon Jehin, termina brillamment la séance.

Œuvres, exécutants, chef d'orchestre furent couverts d'applaudissements.

Le *Concert Moderne* du vendredi 25 novembre débutait par la rutilante, toute grouillante de couleur, si vivante et si pittoresque *Ouverture du Carnaval Romain*, laquelle fut enlevée dans le mouvement d'allégresse indispensable pour rendre dans sa magnificence la folle gaîté de la foule Romaine dont Berlioz réussit à donner un admirable tableau sonore.

Ensuite, M. Amleto Capponi, violoncelliste aussi connu que justement apprécié, vint exécuter avec une

ampleur louable le *Concerto en Ré mineur* pour violoncelle et orchestre de Lalo. Ce Concerto, écrit de main d'artiste, et d'une musicalité savoureuse et raffinée, excède quelque peu les limites habituelles des *Concertos*. Ce qui n'est point un reproche, puisqu'il est de vérité reconnue que les grandes œuvres ont une durée éternelle.

Dans *Iberia* (évocation) s'affirment superbement les qualités éminemment personnelles qui distinguent toujours les productions d'Albeniz. L'orchestration, de la façon de M. Léon Jehin, qui enrichit cette page d'un curieux intérêt musical, montre quel musicien de solide savoir, de particulière habileté et de parfaite mesure est le maître de chapelle de S. A. S. le Prince de Monaco.

La très charmante *Mélodie Abruzzese* du talentueux musicien L. Abbiate et un *Rondo* de Dvorak fournirent à M. Amleto Capponi une double occasion de se faire longuement applaudir.

Le *Ballet du Cid* clôturait la séance. Quel ravissement que cette musique d'une piquante et élégante originalité ! Jamais Massenet ne fut mieux inspiré. On ne se fatigue pas d'entendre la *Castellane*, l'*Andalouse*, l'*Arragonaise*, la *Madrilène*, la *Navarraise*. Tout cela est d'une couleur savoureuse et chaleureuse, d'une pétulance de vie, d'une fertilité et d'une diversité de rythme incomparable.

L'orchestre enleva ces motifs de danse, d'un caractère si franchement espagnol, avec un brio étourdissant.

Des bravos sans nombre saluèrent la fin du *Ballet du Cid* — bravos dont M. Léon Jehin est en droit de revendiquer une part importante, tant il mit d'intelligente compréhension, de souplesse et de fougueuse ardeur dans sa façon de diriger les pages chatoyantes et si heureusement rythmées du charmeur Massenet.

A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(*Première Insertion.*)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-sept, enregistré, M. Jean-Antoine FERRERO, employé d'hôtel, et M^{me} Marie SORIA, femme de chambre, son épouse, demeurant ensemble 4, rue Imberty, à Monaco-Condamine, ont acquis de M. Paul CENA, commerçant, demeurant 9, rue Florestine, à Monaco-Condamine, un fonds de commerce d'épicerie, article de pêche, mercerie, bonneterie, vente de vins fins, champagnes, mousseux, liqueurs à emporter, vente à emporter du vin, de la limonade, des eaux gazeuses et de la bière, qu'il exploitait n^o 9, rue Florestine, à Monaco-Condamine, sous la dénomination *La Ménagère*, dans des locaux dépendant d'un immeuble appartenant aux hoirs Perrier.

Les créanciers de M. Paul Cena, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le premier décembre mil neuf cent vingt-sept.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE J.-H. GHIZZI
11 bis, boulevard Albert I^{er}, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(*Première Insertion*)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 23 juin 1927, enregistré, M^{lle} Marie-Thérèse NOGHÈS, a vendu à M. Louis POZZETTO, demeurant, 4, chemin de la Turbie, villa Monplaisir, à Monaco, le fonds de commerce de Pension Meublée, précédemment exploité, villa Fontvieille, avenue de Fontvieille, à Monaco.

Les oppositions sont reçues à l'agence Ghizzi, 11 bis, boulevard Albert I^{er}, dans un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

AGENCE J.-H. GHIZZI
11 bis, boulevard Albert, I^{er}, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(*Première Insertion.*)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 24 novembre 1927, enregistré, M. Edouard HEMERY, négociant, demeurant 12, rue Florestine, à Monaco, a acquis de M. Jean RONZI et M^{me} Anne-Marguerite RONZI, née DAZZI, son épouse, demeurant ensemble, 23, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant dénommé *Modern Hôtel Masséna*, sis à Monte-Carlo, 23, boulevard des Moulins.

Les oppositions sont reçues à l'agence Ghizzi, 11 bis, boulevard Albert I^{er}, dans un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Droits successifs mobiliers
(*Deuxième Insertion.*)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit novembre mil neuf cent vingt-sept, enregistré;

M^{me} Blanche-Louise REMILLIEUX, épouse de M. Alphonse-Jean-Baptiste DESCOURS, mécanicien aux Chemins de fer, avec lequel elle demeure n^o 10, avenue Denfert-Rochereau, à Saint-Etienne (Loire), a cédé à M^{me} Marie-Jeanne REMILLIEUX, veuve, non remariée, de M. Jean-Claude-Casimir MOURIER, et à M^{me} Marcelle REMILLIEUX, divorcée en premières noces, non remariée, de M. Etienne GIRARD, toutes deux hôtelières, demeurant 4, rue des Oliviers, à Monte-Carlo, tous ses droits mobiliers dans la succession, à Monaco, de son père, M. Jean-Pierre-Marie REMILLIEUX, en son vivant ex-chef de fabrication, demeurant au Chambon-Feugerolles (Loire), les dits droits concernant notamment un fonds de commerce de restaurant-bar et chambres meublées, exploité rue des Oliviers, n^o 4, à Monte-Carlo.

Les créanciers de feu M. Jean-Pierre-Marie Remillieux et de M^{me} Descours, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(*Deuxième Insertion.*)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatorze novembre mil neuf cent vingt-sept, enregistré, M^{me} Lucie-Louise-Augustine HAIRON, épouse contractuellement séparée de biens de M. James-Frédéric-STUART-SLOAN, demeurant Villa des Orangers, 9, rue Louis, à Monaco, a acquis, de M^{me} Augustine-Constance CHEVREUL, hôtelière, épouse de M. Florian BRACHET, demeurant Villa des Orangers, 9, rue Louis, à Monaco, le fonds de commerce de quatorze chambres meublées, que cette dernière exploitait 9, rue Louis, à Monaco-Condamine, dans un immeuble appelé *Villa des Orangers* appartenant à M. Jean-Lambert-Emile Bland.

Les créanciers de M^{me} Brachet-Chevreur, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire

opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre mil neuf cent vingt-sept.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(*Deuxième Insertion.*)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-sept;

M. Paul-Joseph-Augustin BERAUD, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, rue du Portier, n^o 13;

A cédé à :

M. François-Dominique FORCLAZ, employé d'Administration, demeurant à Monte-Carlo, rue du Portier, n^o 5;

Le fonds de commerce de vins et comestibles avec vente de pétrole, auquel est adjoint la vente des vins et spiritueux en bouteilles cachetées à emporter, et la vente de charcuterie et des légumes, qu'il exploitait à Monte-Carlo, rue du Portier, n^o 13.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, par les parties, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} décembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de droits sociaux
(*Deuxième Insertion.*)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit novembre mil neuf cent vingt-sept;

M. Chiaffredo ou Geoffroy BARRA, boulanger, demeurant à Monaco, quartier des Moneghetti, boulevard de l'Observatoire;

A cédé à M. Baptiste BARRA, son frère, boulanger, demeurant également à Monaco, quartier des Moneghetti, boulevard de l'Observatoire;

Tous ses droits dans la société en nom collectif existant entre lui et son autre frère M. Jean BARRA, sous la raison sociale *Jean et Geoffroy Barra* ayant pour objet l'exploitation du commerce de la boulangerie et pâtisserie dans la Principauté de Monaco, et notamment celui exploité à Monaco, quartier des Moneghetti, boulevard de l'Observatoire.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Auguste Settimo, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} décembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

AVIS
(*Deuxième Insertion.*)

Par acte sous seings privés, en date du 28 septembre 1927, enregistré le 24 octobre 1927, folio 92 v^o, case 6, M. Pierre PARIZIA, boucher à Monaco, place d'Armes, a acquis du sieur Jacques TOMATIS le matériel de la cabine que ce dernier exploitait au Marché de la Condamine.

Les créanciers du sieur Tomatis sont invités à faire opposition, dans les dix jours de la présente insertion, entre les mains de l'acquéreur, au domicile élu, en l'étude de M^e Vialon, huissier.

Deuxième Avis

M^{me} ABBONA Antoinette a vendu à M. GIROLA Jean un équipage et voiture de place portant le n° 113.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, maison Abbona, quartier Saint-Roman, Roquebrune.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 10 novembre 1927, enregistré, le nommé CARDOT (Charles-Émile), né le 7 juin 1897, à Épinal (Vosges), ayant exercé la profession de garçon-livreur, et ayant demeuré 44, rue François-Blanc, à Beausoleil, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 20 décembre 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut Général.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 14 Décembre 1927,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans sa salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de novembre 1926, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Le concours photographique de scènes enfantines. — Les femmes devant la politique. — Nouvelles de la Province. — Referendum des princesses françaises. — Le sport féminin. — Des toilettes pour les soirs élégants que ramène la saison nouvelle. — N'oublions pas l'élégance masculine. — La page des livres. — L'éducation financière de la femme. — Le courrier entre lectrices. — *La Mariée noire*, roman par M^{me} Jean Moura (2^e prix littéraire *Minerva*). — Une visite au salon du foyer. — Le théâtre. — Concours littéraire permanent. — Quelques grandes vedettes étrangères de l'écran.

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.
11^{bis}, Rue Keppler. — PARIS.

Les Annales

Toujours de plus en plus intéressant et varié, le numéro des *Annales* de cette quinzaine offre à ses lecteurs, avec la suite de *la Gerbe d'or*, d'Henri Béraud, de *la Caravane sans chameaux*, de Roland Dorgelès, et des *Yeux fermés*, de Thierry-Sandre, une série d'articles d'un puissant intérêt, parmi lesquels nous citerons *les États-Unis et nous*, de Jacques Seydoux ; *les Gares*, par Pierre Mac-Orlan ; *Pluie*, par Hervé Lauwick ; *Villemin*, par le Dr Raoul Baudet ; *Chez Miss Ruth Elder*, par Jacques Mortane ; *Comment j'ai vu la Chambre*, par Paul Haurizot, ainsi que la lettre d'Yvonne Sarcey sur le sur idéalisme et les chroniques de Paul Souday, André Lang, Henry Bidou.

Partout en vente : le numéro, 2 fr. 50.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**Agenda P.-L.M. pour 1928**

L'Agenda P.-L.-M. pour 1928 va paraître incessamment. Si vous désirez vous en assurer un exemplaire (son prix est de 10 francs) retenez-le, dès maintenant, chez votre libraire; plus tard, vous n'en trouveriez plus. Vous vous le procurerez aussi dans les agences, bureaux de ville, gares et grands trains du réseau P.-L.-M., ainsi que dans les agences de voyages et les grands magasins de nouveautés à Paris. Vous pouvez également le recevoir à domicile, par envoi recommandé, en adressant à cet effet au Service de Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, Boulevard Diderot, à Paris, un mandat-poste de 12 francs 65 pour la France, de 17 francs 50 pour l'étranger. Tous les bibliophiles savent que l'Agenda P.-L.-M. est un ouvrage d'une présentation artistique, littéraire et typographique irréprochable. L'édition de 1928 contient seize illustrations hors texte en couleurs qui, à elles seules, valent plus que son prix; douze cartes postales en héliogravure y ajoutent encore. Ces compositions et les chroniques, contes, nouvelles, légendes qu'elles accompagnent et qui s'ornent en outre d'une suite nombreuse de photographies et de dessins, sont l'œuvre d'excellents artistes et écrivains.

*L'ARGUS DE LA PRESSE**, continuant ses travaux de documentation, publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce travail précis et ordonné contient plus de 10.000 noms de journaux de notre langue, publiés tant en France qu'aux pays les plus éloignés.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU
AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

CRÉDIT FONCIER DE MONACO**Banque Monégasque**

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86, et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Norvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.

Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^e LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^e Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306414, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315347, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août 1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 991.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 4320 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monacc. — 1927.